

DESCRIPTION

DE LA

POMPE FUNEBRE

Faite dans l'Eglise de la Sainte Chapelle du Roi à Dijon,
le 13 Décembre 1740,

Après la mort

DE TRES-HAUT, TRES-UISSANT,
ET TRES-EXCELLENT PRINCE,

LOUIS-HENRI
DUC DE BOURBON,

PRINCE DE CONDE', PRINCE DU SANG,
PAIR ET GRAND MAITRE DE FRANCE,
GOUVERNEUR DE BOURGOGNE.

*Par M. L. J.****



A DIJON,

Chez ANTOINE DE FAY, Imprimeur des Etats, de la Ville & de
l'Université.

M. DCC. XLI.

2/10



DESCRIPTION

DE LA

POMPE FUNEBRE.



N n'entreprendra point de peindre ici la juste douleur qu'a ressentie la Bourgogne à la nouvelle de la mort de MONSEIGNEUR LE DUC ; on en peut juger par la grandeur de la perte qu'a faite cette Première Province du Royaume, d'un Prince du Sang Royal, qui étoit tout à la fois pour elle , & un Gouverneur , & un Pere , & un Protecteur ; on se bornera uniquement dans cette Description , à un détail exact des soins dont MM. les Elûs Généraux se sont chargés au nom des Etats, pour donner à la mémoire de SON ALTESSE SERENISSIME, des témoignages authentiques de leurs vifs regrets, en lui rendant par une cérémonie pieuse & auguste, les der-

niers honneurs qu'ils lui devoient par amour & par respect.

La nouvelle de la mort de MONSIEUR LE DUC se répandit à Dijon le 31 Janvier 1740, & après que les premiers mouvements de douleur eurent laissé quelque place à la réflexion, MM. les Elûs Généraux délibérèrent d'ordonner une Pompe Funébre, dont l'éclat pût répondre & à la gloire du nom DES CONDE'S, & à la reconnoissance de la Bourgogne. Mais à peine eurent-ils donné les ordres nécessaires aux préparatifs de cette Pompe, qu'ils furent obligés de se rendre à Paris, où Sa Majesté les avoit mandés pour y traiter des affaires de cette Province.

Pendant leur absence qui dura jusqu'à la fin de Juillet, on avoit presque tout disposé selon leur intention; ils auroient satisfait sans délai à un devoir aussi légitime, mais s'étant fait une délicatesse de ne pas priver le Public de cette occasion de rendre à Son Altesse Sérénissime un dernier hommage, ils remirent l'exécution de cette cérémonie à la fin de l'Automne suivante, tems auquel toute la Ville est ordinairement rassemblée.

MM. les Elûs Généraux, pour ce pompeux apareil, choisirent, de l'agrément du Chapitre, l'Eglise de la Sainte Chapelle, dans laquelle Monseigneur le Duc avoit donné tant de fois des preuves édifiantes de sa piété; Eglise Royale, auguste par sa fondation, * & aussi célèbre par le dépôt sacré de l'Hostie miraculeuse qu'elle conserve depuis quatre cens ans, que distinguée par la décence & la majesté du culte que l'on y rend à Dieu.

* L'Eglise de la Sainte Chapelle de Dijon, fondée en 1172 par Hugues III. sixième Duc de Bourgogne de la première Race. Voyez l'Histoire de Bourgogne par D. Urbain Blancher, Religieux Bénédictin, vol. 1, pag. 353.

D E S S E I N

D E

L' A P A R E I L.

CASTRUM DOLORES.

Le Camp de la Douleur.



L'Eglise est en possession d'appeller la Chapelle ardente qui sert aux Funérailles des Princes , du nom de * *Camp de la Douleur* , parce qu'anciennement les Chapelles ardentes étoient faites en forme de Tours ou de Chateaux , & enfermées de barrières , qui ressembloient assez à la palissade d'un Camp.

Les Anciens ** décoroient avec la plus grande magnificence , les portes des Palais & des Temples où ils exposoient les corps des Princes & des Héros , pour leur rendre les derniers devoirs ; ils les entouroient tantôt de pins & de cyprès , pour marquer la douleur & le deuil , & tantôt de verdure & de palmiers , pour marquer l'espérance de la résurrection & l'immortalité de l'ame.

* Pontifical Romain.

** Voyez le Traité des Funérailles de Claude Guichard.

PORTAIL DE L'ÉGLISE.

POUR se rapprocher en quelque sorte de cet ancien usage dans une si juste occasion, on avoit revêtu le Portail de l'Église de la Sainte Chapelle dans la hauteur de cinquante pieds, sur la largeur de soixante & douze, d'une décoration peinte en marbre blanc & noir, veiné, d'une très-belle ordonnance.

Le milieu représentoit un grand Portique, composé de deux colonnes d'ordre Ionique, avec socles, bases & chapiteaux réhaussés d'or, portant en arcade une grande corniche architravée, chargée de deux Anges peints en marbre blanc, qui dans un excès de douleur, sembloient avoir abandonné pour un moment les Armes du Prince dont ils sont les Supports, & ne pouvoir les reconnoître dans ce lugubre appareil qu'à la lueur des torches funébres qu'ils tenoient dans leurs mains. A l'aplomb de ces colonnes, la corniche étoit encore chargée d'un petit amortissement sur lequel, de chaque côté, étoient des lampes ardentes réhaussées d'or.

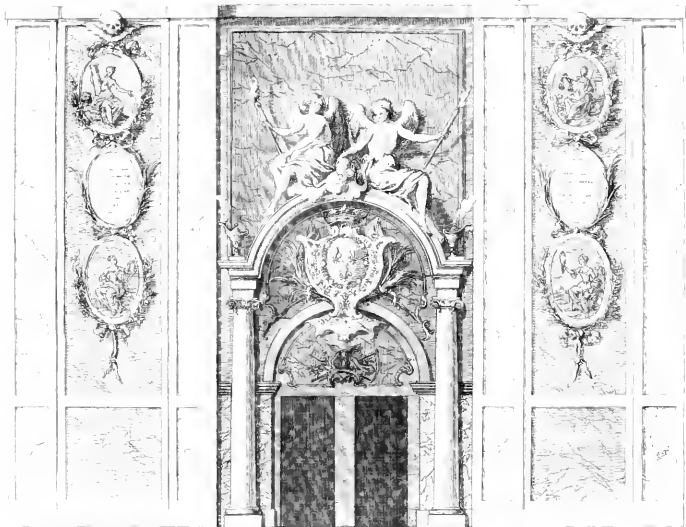
Au-dessous de l'architrave de cette corniche ceintrée, le vuide qui restoit en forme de timpan entre les chapiteaux & l'arcade inférieure, étoit rempli par les Armes de Monseigneur le Duc, qui sont de France, brisées d'un bâton alisé de gueule péri en bande, l'Écu entouré & accolé des Coliers des Ordres du Roi, & de la Toison d'Or, sommé de la Couronne de Prince du Sang, qui est d'or, réhaussée de huit Fleurs de Lys de même; elles étoient soutenues par un trophée mortuaire qui terminoit cette par-



Licet in manu
Comitatus alioq.
Dobrois dampre.
Acidum d'alea p.

Apocrypha d'ant.
Ecclesiastice r'um

DECORATION DU PORTAIL.



tie de décoration jusqu'à l'ouverture de la porte de l'Eglise.

Ce Portique renfoncé de cinq pieds , étoit flanqué de deux grands avant-corps de vingt-deux pieds de large chacun , d'une architecture simple, mais noble ; ils étoient fermés à leurs extrémités par deux panneaux ravalés en forme de pilastres , & élevés sur des foubassemens de même ; ces deux panneaux-pilastres étoient séparés chacun par une chute de trois grands Médaillons en forme de trophées, entrelassés de palmes & de lauriers ; ils étoient aussi soutenus par des cordons attachés à des têtes de morts servant d'agraffes , réhaussées d'or , avec leurs aîles desséchées.

Sur quatre de ces Médaillons d'environ dix pieds de hauteur chacun , avec de larges bordures réhaussées d'or , & richement ornés , étoient représentées en camaïeu couleur d'agate , & en bas-reliefs , avec leurs attributs , la Prudence , la Justice , la Force , & la Tempérance. Ces Vertus qui caractérisoient S. A. S. sembloient encore par leurs attitudes , inviter ce Peuple qu'il avoit aimé , à lui rendre un dernier devoir de piété par ses prières & par ses larmes.

Entre ces quatre Médaillons , il y en avoit deux de la même forme , dont les fonds peints en marbre noir , recevoient en lettres d'or les deux Inscriptions suivantes.

PREMIERE INSCRIPTION.

ET FLEVERUNT EUM OMNIS POPULUS
PLANCTU MAGNO, ET LUGEBANT DIES
MULTOS, ET DIXERUNT QUOMODO
CECIDIT POTENS, &c. Maccab. Lib. 1. Cap. 9. Vers. 20.

*Tout le Peuple le pleura amèrement pendant plusieurs jours ;
en disant , comment cet homme si puissant est-il tombé ?*

SECONDE INSCRIPTION.

ADESTE
QUIDQUID EST CIVIUM,
ET SERENISSIMO PRINCIPI
PRECIBUS
ET PIIS LACRIMIS
PARENTATE.

*Approchés , Peuples & Citoyens , venez par vos prières & par
vos larmes honorer le Tombeau du Sérénissime Prince qui vous est
ravi.*

NEF DE L'EGLISE.

Toute la Nef étoit tenduë depuis les galleries jusqu'au
bas des pilliers , & les croisées étoient généralement cou-
vertes de stores de deuil , enforte que le jour n'y avoit
aucune entrée ; cette tenture étoit chargée de deux cein-
tures de velours , sur lesquelles étoient les Armes de Mon-
seigneur le Duc , entremêlées de trophées d'armes &
mortuaires.

Au-deffous du buffet de l'Orgue , & entre la distance des deux ceintures de velours , étoient cinq pyramides de lumieres.

Aux trois pilliers de l'Eglise, de chaque côté de la Nef, & sur la même ligne , étoient trois grandes girandoles circulaires & pyramidales , qui rendoient une lumiere considerable ; & entre elles & sur la tenture , étoient des tables ovales bordées de crêpes , sur lesquelles on lisoit les Inscriptions suivantes , tirées de l'Ecriture Sainte.

I.

BREVES DIES HOMINIS SUNT ; NUMERUS MENSURUM EJUS APUD TE EST. CONSTITUISTI TERMINOS EJUS , QUI PRÆTERIRI NON POTERUNT. Job. Cap. 4. V. 5.

Les jours de l'homme sont courts ; le nombre de ses mois & de ses années est entre vos mains , ô mon Dieu ! vous avez marqué les bornes de sa vie , qu'il ne peut passer.

II.

UMBRÆ ENIM TRANSITUS EST TEMPUS NOSTRUM ; ET NON EST REVERSIO FINIS NOSTRI, QUONIAM CONSIGNATA EST ET NEMO REVERTITUR. Sap. Cap. 2. V. 5.

Notre vie n'est qu'une ombre qui passe ; après la mort, plus de retour ; le sceau est posé , nul n'en revient.

B

III.

QUARE FACTUS EST DOLOR MEUS PERPETUUS, ET PLAGA MEA DESPERABILIS RENUIT CURARI? Jerem. Cap. 15. Vers. 18.

LANGAGE D'UNE PROVINCE AFFLIGÉE.

Pourquoi ma douleur est-elle devenue continuelle? Pourquoi ma plaie est-elle désespérée? Pourquoi refuse-t-elle de se guérir?

IV.

OMNES MORIMUR, ET QUASI AQUÆ DILABIMUR IN TERRA, QUÆ NON REVERTUNTUR. Reg. Cap. 14. V. 14.

Nous mourons tous, & nous nous écoulons sur la terre ainsi que des eaux qui se perdent sans retour.

V.

MISERI ESTOTE, ET LUGETE, ET PLORATE: RISUS VESTER IN LUCTUM CONVERTATUR, ET GAUDIUM IN MÆROREM. Jacob. Cap. 4. V. 9.

Affligés-vous, soyez dans le deuil & dans les larmes; Que vos ris se changent en pleurs & votre joie en tristesse.

V. I.

NON ERIT TIBI AMPLIUS SOL AD LUCENDUM PER DIEM, NEC SPLENDOR LUNÆ ILLUMINABIT TE: SED ERIT TIBI DOMINUS IN LUCEM SEMPTERNAM, ET DEUS TUUS IN GLORIAM TUAM. Isaïe, Cap. 60. V. 19.

Vous n'aurez plus le Soleil pour vous éclairer pendant le jour, & la clarté de la Lune ne luira plus sur vous : Mais le Seigneur deviendra lui-même votre lumière éternelle, & votre Dieu sera votre gloire.

VII.

NON RECEDET MEMORIA EJUS, ET NOMEN EJUS REQUIRETUR A GENERATIONE IN GENERATIONEM. Ecclef. Cap. 39. V. 13.

Sa mémoire ne s'effacera point, & son Nom parmi nous sera honoré de siècle en siècle.

VIII.

JUSTORUM ANIMÆ IN MANU DEI SUNT, VISI SUNT OCULIS INSIPIENTIUM MORI, ET ÆSTIMATA EST AFFLICTIO EXITUS EORUM, ILLI AUTEM SUNT IN PACE. Sap. Cap. 3. Vers. 6.

Les Ames des Justes sont dans la main de Dieu : ils ont paru morts aux yeux des insensés : leur sortie du monde a passé pour un comble d'affliction, mais cependant ils sont en paix.

PORTIQUE DE LA TRIBUNE.

AU milieu de cette Chapelle ardente, apellée, *le Camp de la Douleur*, le Portique de la Tribune qui sépare la Nef d'avec le Chœur, composé de trois arcades, étoit tendu depuis le haut jusqu'au bas, en forme d'Arc de Triomphe, que la Mort avoit élevé pour marque de sa victoire. La Balustrade étoit bordée d'une ceinture de velours chargée

des Armoiries de S. A. S. & de trophées d'armes & mortuaires : elle étoit encore surmontée de trois grandes pyramides de lumieres. Les quatre pilliers portoient à la hauteur des impostes, des girandoles circulaires, & les clefs des arcades à côté de la principale, étoient surmontées de grands trophées d'armes.

Au-dessus de l'arcade du milieu, étoit une grande table peinte en marbre noir, chantournée en cartouche & enrichie d'ornemens funébres, sur laquelle étoit en lettres d'or l'Inscription qui suit, marquant la dédicace de cette Pompe.

LUDOVICO HENRICO
BORBONIO CONDEO.

E REGIA STIRPE SERENISSIMO PRINCIPI,
QUOD FILIA PATRI AMANTISSIMO,
QUOD Uxor DILECTISSIMO CONJUGI
BURGUNDIA MÆRENS NEC DOLORIS COMPOS.
BURGUNDIÆQUE ORDINUM ADMINISTRI
PIETATIS, AMORIS, ET GRATI ANIMI,
MONIMENTUM ET PIGNUS.

S. L. M.

La Bourgogne en proie à de vives douleurs, & les Elus Généraux des Etats de cette Province consternés de la mort de LOUIS-HENRI DE BOURBON CONDE', Sérénissime Prince du Sang Royal, se plaisent à lui donner des gages éclatans de leur piété, de leur amour & de leur reconnoissance, & à lui rendre les devoirs que la fille & l'épouse la plus tendre rend au pere & à l'époux le plus chéri.

CHŒUR.

DANS le Chœur, & au-dessus de la principale porte, étoit une autre table peinte, chantournée, & ornée de même, sur laquelle on lisoit cette Inscription.

IN MORTUUM
 PRODUC LACRIMAS
 ET FAC LUCTUM
 SECUNDUM MERITUM EJUS.

Ecclef. Cap. 38. Vers. 16. & 18.

Répandés vos larmes sur un illustre Mort, & mesurés votre deuil sur le mérite de sa Personne.

Tout le reste du Chœur étoit tendu ainsi que la Nef; la tenture portoit les deux ceintures de velours chargées des mêmes armes & trophées mortuaires.

Les croisées du fond du Chœur étoient également garnies de stores de deuil, & les pilliers qui forment les tremeaux des croisées, portoient chacun une grande girandole circulaire & pyramidale à quatre rangs de lumières, entre lesquelles étoient les Inscriptions suivantes.

PREMIERE INSCRIPTION.

HEI MIHI! QUANTUM
 PRÆSIDIIUM CIVIS, QUANTUM BURGUNDIA
 PERDIS.

Quel honneur! Quel apui! malheureuse Province,

Tu perds en perdant ce Grand Prince!

SOLATIA LUCTUS

EXIGUA INGENTIS.

Foible foulagement d'une grande douleur.

III.

PRINCIPE DE TANTO RESTAT QUOD COM-
PLEAT URNAM,
NOMINIS AT VIVIT QUÆ GLORIA COMPLEAT
ORBEM.

Condé n'est plus, cruel revers !

Ses vertus de la mort n'ont donc pû le défendre ;

Une urne est pleine de sa cendre

Quand son nom remplit l'Univers.

IV.

ÆQUA LEGE NECESSITAS
SORTITUR INSIGNES ET IMOS.

Il n'échape rien à la Parque ,

Et le Berger & le Monarque ,

Tout fuit ses rigoureuses loix.

V.

SPIRITU MAGNO VIDIT ULTIMA:

Sa grandeur d'ame parut jusques dans ses derniers momens.

VI.

SICCINE SEPARAT AMARA MORS.

Est-ce ainsi Mort cruelle que tu nous l'enlevés ?

Les deux grandes arcades qui forment la croisée de l'Eglise , étoient remplies d'une tenture de deuil dans toute leur largeur & hauteur jusqu'à la voute , & chargée des mêmes ceintures de velours armoriées.

Les formes de menuiserie de M. les Chanoines , étoient entièrement revêtues de deuil , & le milieu du Chœur étoit rempli de banquettes couvertes de même.

La corniche des formes étoit garnie d'une ceinture de velours , alternativement chargée d'armoiries , de trophées d'armes & mortuaires , & de girandoles pyramidales remplies de lumieres. Ces formes étoient encore revêtues à leur entrée & à leur sortie , de ceintures de velours tombantes en forme de pilastres, chargées des mêmes trophées.

Au haut de la tenture de ces formes, & au-dessous de la corniche , étoient posées les Devises suivantes , qui exprimoient différemment la douleur de la Province en caractérisant le triste objet de ses regrets.

D E V I S E S.

La premiere, qui avoit pour corps un Vaissseau sans ancre & sans gouvernail , avoit pour ame ces mots.

JAM VENTOS SYRTESQUE TIMET.

Il craint les écueils & les vents.

La seconde avoit pour corps un troupeau de moutons errants, qui regardent le Ciel , & pour ame ces paroles.

PASTOREM LUGENT RAPTUM.

Ils pleurent un Pasteur qu'ils aimoient tendrement.

La troisième avoit pour corps un Cyprés s'élevant au milieu de plusieurs lys brisés par l'orage , & pour ame.

CUPRESSUS UBI LILIA.

L'éclat des Lys fait place à de tristes Cyprés.

La quatrième avoit pour corps un arbre arraché , qui entraîne par sa chute une vigne attachée à ses branches , & pour ame ces mots.

HOC CADENTE JACET.

Quel fera son soutien en perdant cet apui ?

La cinquième avoit pour corps une urne sépulchrale aux Armes du Prince , allégorique à la perte d'un Condé ; elle avoit pour ame ces paroles.

ÆTERNA ALIMENTA DOLORIS.

Eternels aliments d'une juste douleur.

La sixième avoit pour corps la Religion renfermant dans une urne les cendres de S. A. S. & pour ame ces mots.

TRISTE MINISTERIUM.

Triste emploi d'une main sacrée.

La septième avoit pour corps un Soleil couchant , qui nous quitte dans sa splendeur ; elle exprimoit la mort chrétienne de Monseigneur le Duc , par ces paroles qu'elle avoit pour ame.

MAGNUS IN OCCASU.

Il est grand jusqu'en son coucher.

La huitième qui avoit pour corps une fusée brillante qui s'élève , marquoit le présage de l'heureuse destinée de S. A. S. fondé sur sa solide piété ; elle avoit pour ame ces mots.

TERRENA DESPICIT.

Son feu pur méprise la Terre.

C'est à Mr. Richard de Ruffey, Président en la Chambre des Comptes de Dijon , & Elû du Roi des Etats de cette Province , aussi connu par son mérite personnel que par son érudition , que l'on doit la collection des Sentences , les Inscriptions & la composition des Devises dont il a donné les traductions.

LE CATAFALQUE.

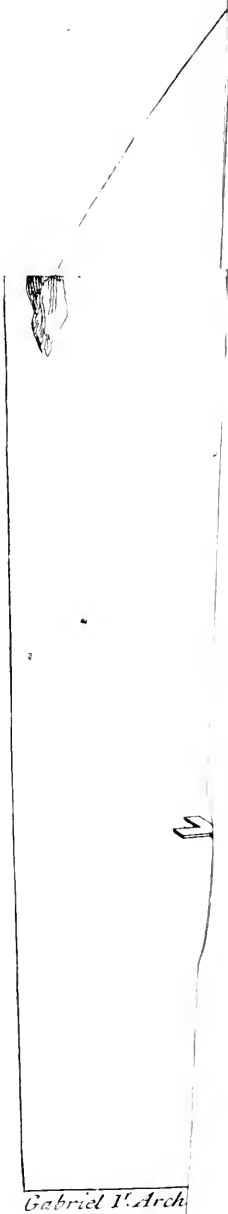
AU milieu du Chœur, & dans le vuide qui reste entre les formes & le Maître-Autel, étoit le Catafalque ou Mausolée élevé à la mémoire de MONSIEUR LE DUC ; l'exactitude que le Sr. Monseigneur, Inspecteur des Bâtimens des Etats, avoit apportée à la conduite & à l'exécution de cet ouvrage, ne laissoit rien à desirer pour rendre scrupuleusement le magnifique dessein qu'en avoit donné M. Gabriel, Inspecteur Général des Bâtimens du Roi, & premier Architecte de Sa Majesté ; Auteur toujours inimitable, & aussi fertile & élégant dans ses productions, que sçavant dans sa composition.

Le socle de ce Catafalque peint en marbre noir, ainsi que les gradins qui le surmontoient, étoit construit en forme circulaire d'environ seize pieds de diamètre. Les quatre parties diagonales de sa circonférence, étoient marquées par quatre pié-d'estaux d'environ sept pieds de hauteur, peints de même, dont les arrêtes des angles étoient abattuës ; ces pié-d'estaux qui en recevoient quatre autres de même hauteur en avant-corps, & saillants en balustres, portoient quatre Figures assises.

Celles en face de l'entrée du Chœur, faisoient voir les deux Vertus principales de S. A. S. sçavoir, d'un côté la Religion, & de l'autre la Magnanimité : Les deux qui faisoient face à l'Autel, représentoient l'Equité & la Clémence, Vertus inséparables des deux premières, & qui ont rendu ce Prince si cher à cette Province.

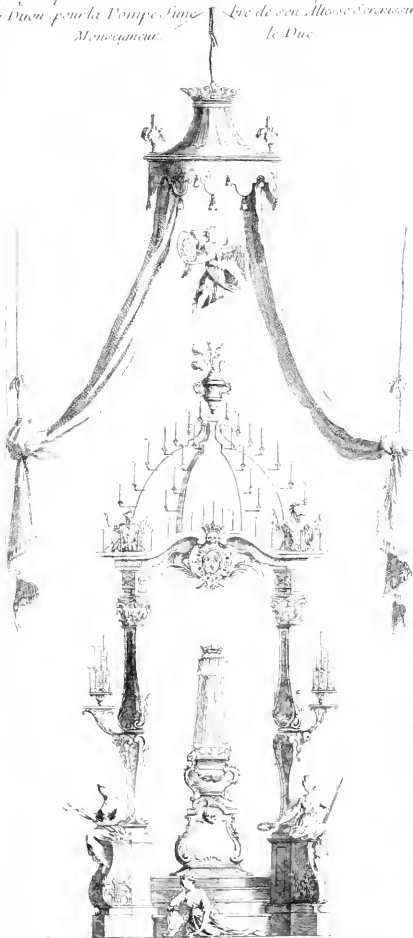
*Catafalque
a Dijon, pour*

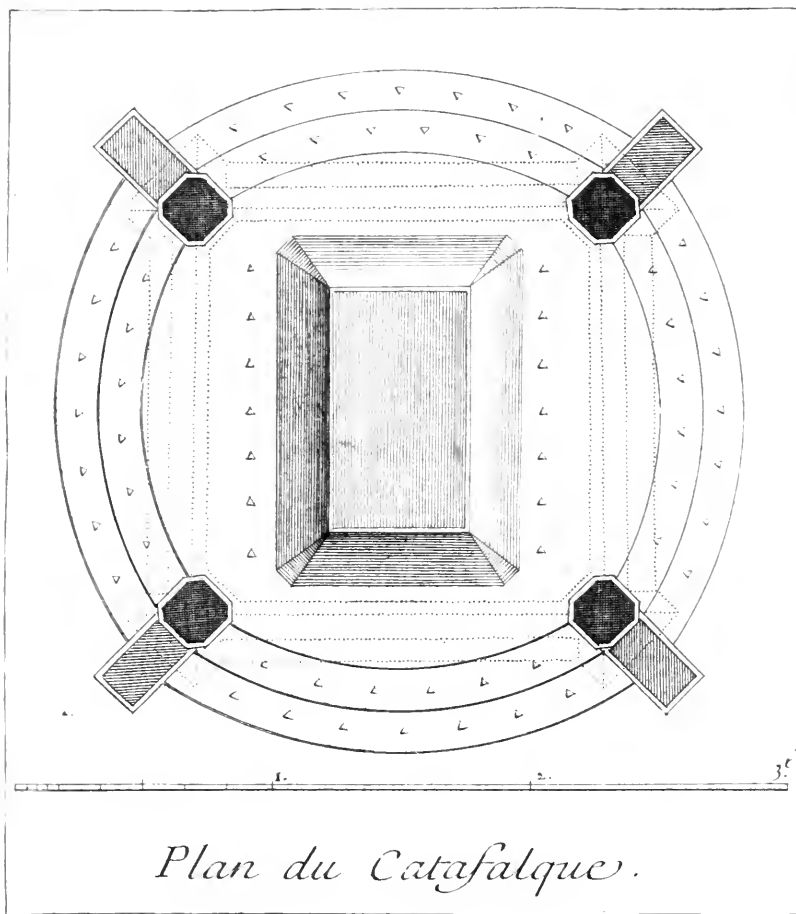
A



Gabriel I. Arde

Catégorie de ce dans l'Etat de la Chapelle du Roy
à Paris pour la Pompe Funèbre de son Altesse Sérénissime
Monseigneur le Duc





La Religion, qui dans une contenance de douleur, tenoit sur ses genoux la Croix de Jésus-Christ, paroissoit regretter un apui qu'elle avoit perdu : La Magnanimité désignée par la Couronne symbolique qu'elle avoit sur la tête, en tenoit d'une main une de Laurier qu'elle présentoit à la Religion, comme une marque de la victoire que S. A. S. venoit de remporter par sa mort chrétienne, & par l'équité & la clémence qui ne l'avoient jamais abandonné : Ces deux Figures portoient les attributs qui leurs sont propres, & étoient encore caractérisées par l'air de candeur qui les rend si respectables.

Ces quatre Vertus figurées en marbre blanc, & modelées en relief de grandeur naturelle, accompagnoient avec noblesse, quatre grands pilastres d'environ dix-sept pieds de hauteur, peints en marbre blanc veiné, & travaillés en forme de balustres à doubles poires : les arrêtes de ces pilastres recevoient pour ornements des feuilles de refend, & de ces poires qui étoient séparées par des ceintures, sortoient des branches d'ornements dorées, qui formoient des girandoles pyramidales garnies de lumières, lesquelles avec les quatre-vingt cierges qui entouroient la représentation, les vingt-six qui étoient sur l'Autel, & les deux candelabres dont il étoit surmonté, faisoient l'éclat le plus lumineux.

Les quatre pilastres en balustres à bases attiques & à chapiteaux corinthiens dorés, étoient surmontés d'un entablement dont l'architrave & la frize tenoient leur caractère de l'ordre dorique, ayant au lieu de triglyphes des têtes de morts dorées, & des larmes de même à la cein-

ture de l'architrave, à la place des gouttes affectées à cet ordre.

La corniche de cet entablement carré à l'aplomb de la face extérieure des pilastres, se terminoit aux quatre faces principales par de grands enroulements en forme de frontons antiques, séparés par une tête de mort dorée & sommée de la Couronne du Prince, d'où pendoient en vols à aîles desséchées ses Armoiries blasonnées avec les ornements ordinaires.

A l'aplomb des pilastres & sur la corniche qui étoit bordée de lumieres, étoient des acrotères chargés de trophées d'armes en reliefs, avec leurs corselets, casques & drapeaux.

Ces groupes de trophées étoient adossés à quatre corps de consoles, doubles à l'aplomb de chaque pilastre, qui au moyen des bougies dont leurs côtes étoient garnies, formoient une couronne de feu dont on avoit peine à soutenir l'éclat. Ces consoles qui étoient d'une belle proportion, se réunissoient par un contour gracieux pour porter l'Urne des cendres de S. A. S. qui sembloit encore fumante du feu qui anima ses Vertus, tandis que l'Immortalité qui la surmontoit, emportoit son Image.

Sous ce couronnement lumineux, entre les quatre pilastres, & sur la plateforme du dernier gradin, étoit un soubassement ouvert des quatre faces, formé en adoucissement par quatre consoles d'angles dorées, posé sur une base de marbre noir, & surmonté d'une corniche de même, ayant pour agraffes dans les milieux, des têtes de morts & autres ornements de relief dorés & très-bien trai-

tés. Ce soubassement étoit d'autant mieux disposé , que du bas de la Nef , le Peuple voyoit jusques sur l'Autel : il portoit un Tombeau peint en porphyre , d'une composition antique & scavante , & enrichi à ses angles d'ornemens dorés & distribués avec art.

Sur le Tombeau , & à douze pieds de hauteur , étoit la représentation couverte d'un grand poële de velours noir trainant , fourré & rebordé d'hermine , traversé d'une croix de mohère d'argent , accompagnée dans les côtés des Armes de Monseigneur le Duc en broderie d'or & d'argent , & sur le tout étoit la Couronne de Prince couverte d'un grand crêpe.

Au bas du socle du Catafalque , & en face de l'entrée du Chœur , étoit une Figure en relief , peinte en marbre blanc , couchée , représentant la Province de Bourgogne apuyée sur l'écu de ses Armes blazonné , qui marquoit par une contenance abattuë , la vive douleur qu'elle ressentoit de la perte de son Protecteur.

Cette noble décoration étoit terminée au-dessus de la Figure , qui représentoit l'Immortalité , par un grand Pavillon de guerre peint en noir , avec des campannes & glands de relief réhaussés en argent , & surmonté d'une grande Couronne de Prince dorée : ce Pavillon soutenu à la voute , laissoit tomber quatre pentes de deuil doublées d'hermine de plus de trente aunes de longueur , attachées avec art sur les tentures des côtés du Chœur.

Tout étant ainsi préparé pour cette auguste cérémonie , elle fut annoncée le 12 de Décembre par le son des cloches de toutes les Eglises de la Ville , suivant les or-

dres qu'en avoit donné M. Bouhier, Premier Evêque de Dijon ; & sur les cinq heures du soir , MM. les Elûs Généraux & les Officiers de la Province , revêtus de grands habits de deuil , vinrent en Corps à l'Eglise de la Sainte Chapelle.

Le Lieutenant de Prevôt de la Maréchaussée marchoit à la tête de la Compagnie , & ensuite les Gardes du Gouvernement vêtus de leurs casques avec leurs mousquetons renversés : les quatre Huissiers des Etats portant leurs baguettes , suivoient ces Gardes , & après eux marchoient les deux Commis au Greffe des Etats , qui précédoient MM. les Elûs Généraux dans l'ordre qui suit.

M. l'Abbé de Grosbois , Doyen de l'Eglise de la Sainte Chapelle , Elû du Clergé , & M. le Comte de Roussillon , Elû de la Noblesse , marchoient au premier rang ; ensuite Mrs. de Salins & Cotheret , Députés de la Chambre des Comptes ; M. Richard de Ruffey , Elû du Roi ; M. Burteur , Conseiller au Parlement , Vicomte-Mayeur de la Ville de Dijon , & en cette qualité Président né & Elû perpétuel du Tiers-Etat ; * Mrs. Rigoley de Mypont & Bernard de Blancey , Secrétaires des Etats ; M. Chartraire de Montigny , Trésorier Général ; Mrs. Raviot & Varenne Conseils ; ** & Mrs. Perchet & Rouget Syndics : ils se placèrent dans les hauts sièges du Chœur , selon leur rang , & les Gardes qui avoient défilé , entourèrent le Carafalque où ils demeurèrent de bout pendant tout le tems des Vigiles.

* M. Martenne Maire de la Ville de Saint Jean de Lône , étoit absent pour cause de maladie.

** M. Boillot Conseil , étoit aussi absent pour le même sujet.

Cet Office fut Chanté en faux-bourdon , à la réserve des Pseaumes *Miserere* & *De profundis* , qui furent exécutés en musique par un corps de cinquante Musiciens placés dans la Tribune. On reconnut dans la composition touchante de M. Doriot , Maître de Musique de cette Eglise , & par l'heureuse variété d'un génie plein de feu , toutes les espérances qu'il donne de joindre bien-tôt à la science des plus grands Maîtres, cet art si difficile de plaire tout à la fois , & aux vrais connoisseurs , & aux moins sçavants.

Le lendemain matin MM. les Elûs Généraux assistèrent dans le même ordre au Sacrifice de la Messe, qui fut chantée en musique : à la place de M. l'Abbé de Grosbois , Doyen de cette Eglise , qui assistoit à cette Cérémonie en sa qualité d'Elû du Clergé , il fut célébré avec autant de piété que de décence , par M. l'Abbé de Théfut , qui remplit avec dignité la place de Trésorier de ce Chapitre.

M. Derepas , Chanoine de l'Eglise de Notre - Dame de la même Ville , y prononça un Discours digne de la réputation que cet Orateur s'est acquise depuis long-tems , par la noble simplicité du stile , par la justesse & l'élevation des pensées , & par la grandeur des sentimens de piété qui y regnent. Comme on étoit prévenu que par sa modestie ordinaire il ne donneroit point ce morceau à l'impression , on a crû devoir prendre des précautions pour n'en pas priver tout-à-fait le Public , & on se flatte que l'idée que l'on en va donner par l'analyse suivante , en rendant cette description plus intéressante , justifiera encore le juste éloge que l'on doit à cet Orateur.

ANALYSE

DU DISCOURS FUNEBRE.

L'Orateur de la Province a pris pour texte de son Discours funébre , ces paroles du Prophète Jérémie.

Facta est quasi vidua Domina gentium , Princeps Provinciarum.

La Reine , la Maîtresse des Provinces , est devenue comme veuve.

DANS L'EXORDE.

Il a comparé la Province dépoüillée de sa splendeur & de son éclat , à Noëmi qui disoit dans son deuil , *ne vocetis me Noëmi*. Ne m'apellez plus la belle Noëmi ; appelez-moi *Mara* , c'est-à-dire amère , parce que le Tout-Puissant m'a rempli d'amertume , & m'a réduite à la viduité. *Ruth*.

Il a renvoyé aux Historiens la gloire des armes , & les mystères du Cabinet. Chargé des regrets de la Province & des larmes de la Religion , il a borné à ces deux points son ministère , & a mis sur le Tombeau du Prince cette Inscription courte , mais magnifique , des anciens Romains.

POUR LES AUTELS ET POUR LA PATRIE.

D'où il a tiré cette division.

Ce que le Prince a fait pour le bonheur de la Patrie.

Ce qu'il a fait pour l'honneur de la Religion.

Que sa vie précieuse à la Province, justifieroit nos regrets ; & que sa vie chrétienne justifieroit ses éloges.

Qu'il se faisoit une double gloire. Gloire, comme Citoyen, de payer à la mémoire & aux bienfaits du Prince un tribut de reconnoissance & de regrets ; gloire, comme Ministre de l'Evangile, de payer à sa piété & à sa religion un tribut d'honneur.

DANS LA PREMIERE PARTIE.

Il a fait voir que notre destinée ne pouvoit être malheureuse sous la conduite du Sérénissime Prince qui nous a gouverné, digne à jamais de nos regrets.

1°. Par la sagesse de son gouvernement.

2°. Par la douceur & la modération de son gouvernement.

3°. Par les heureux fruits de son gouvernement.

1°. Pour prouver la sagesse de son gouvernement, il a fait voir, que la sage administration de la Province venoit d'être mise à l'épreuve, & pesée au poids du Sanctuaire : qu'une glorieuse approbation avoit suivi de près la discussion, & que l'œil vif & perçant du sage Ministre, l'ame des Conseils du Roi & l'oracle de sa sagesse, avoit par tout reconnu cette prudente économie qui ramène tout au bien public.

2°. Pour prouver la douceur & la modération de son gouvernement, il a comparé le Sérénissime Prince à ces hommes rares, dont le Sage fait l'éloge, & qui embellissent au dehors l'ordre de la société par la douceur des

Vertus civiles. Il l'a représenté avec l'affabilité d'un Prince sans faste, comme sans fierté, aussi indulgent qu'accessible, avec lequel on n'avoit à craindre, ni la sévérité farouche d'une intraitable Grandeur, ni ces passions chagrines qui rendent si onéreux le commerce des Grands.

3°. Il a prouvé les heureux fruits de son gouvernement, par les glorieux & utiles établissemens dont il avoit décoré la Province. 1°. Dans l'établissement de * l'Université; il est entré dans les vûes du Prince, dont le grand objet étoit de remédier à l'ignorance qui fait la honte d'une Nation, de maintenir les Loix, de cultiver nos talents, de procurer à nos enfans des secours de lumière & d'instruction, de nous ménager les frais de ces études dispendieuses qu'il faut aller chercher au loin, de piquer d'émulation des Concitoyens, & d'attirer l'Etranger qui fait la richesse d'une Ville par la réputation des grands Maîtres. 2°. Il a fait voir dans l'érection du Siège Episcopal, ** un monument de sagesse & de piété, que la majesté du culte de Dieu, que la décence des Autels, que l'honneur du Sacerdoce, & les besoins du Peuple rendront à jamais mémorables: que dans ce grand & vaste dessein, qui ne fut jamais l'ouvrage de l'ambition ou de la politique, Monseigneur le Duc avoit rempli la noble idée que les Payens même ont eüe du véritable Prince, qu'ils ont appelé le Pasteur des Peuples, & qu'Eusebe, dans la vie du grand Constantin, appelle l'Evêque du dehors.

* En 1722.

** M. Jean Bouhier, Premier Evêque de Dijon en 1731, ci-devant Doyen de l'Eglise de la Sainte Chapelle.

La conclusion de cette premiere Partie a été , de nous flater d'un nouvel apui , & de relever nos espérances par un passage de l'Ecriture : " Que le Dieu des consolations „ vouloit bien nous rendre la vie du Pere dans la per- „ sonne du Fils „ : qu'il étoit mort , mais qu'il ne l'étoit pas tout-à-fait pour nous , puisqu'il se reproduisoit dans cet illustre Rejetton , dans ce tendre & auguste Enfant qui étoit l'objet de ses tendresses , & qui est présentement celui de nos espérances.

DANS LA SECONDE PARTIE.

Pour justifier ses éloges & confondre les mondains sans religion , & les esprits moqueurs à qui la piété , comme aux Infidèles , n'est qu'un jeu.

Il a relevé dans S. A. S. tous les caractères d'une piété de Prince Chrétien , qui ne se borne pas , comme celle des particuliers , à des dévotions ordinaires , mais qui rend à Dieu un hommage plus noble , un culte plus magnifique.

C'est-à-dire , une piété sincère & vraie édifiante & exemplaire noble & généreuse uniforme & constante . . . couronnée par une précieuse mort . . .

1°. Il a fait sentir que c'étoit de bonne foi & sans ostentation , que Monseigneur le Duc cherchoit Dieu , parce qu'il est rare de trouver parmi les Princes de ces ames artificieuses qui cherchent à amuser le Peuple par l'apparence , l'hypocrisie n'ayant point de lieu où il n'y a point de peine à craindre , point de récompense à espérer : grand exemple dans un siècle où la Religion est alterna-

tivement le jöüet du libertinage , ou de l'hypocrisie.

2°. Il a recüeilli pour la piété exemplaire, tous les traits de cette édifiante sagesse , qui ont donné à la piété de S. A. S. ce crédit & ce lustre qui rendent la vertu plus efficace. Il en a fait le catalogue & la liste, & pour éviter qu'on lui fit le reproche d'avoir fait ramper un Prince avec le commun des hommes dans le languissant exercice des vertus communes , il a fait sentir , que s'il est surprenant de voir des ames foibles opérer de grandes choses pour Dieu , il ne l'est pas moins de voir un Prince fidèle à toutes les pratiques de religion.

3°. Pour prouver la piété noble & généreuse de S. A. S. il a fait parler ces aziles sacrés des disgraces de la nature & de la fortune , ce monument éternel de sa piété , cet Hopital * dressé par ses soins , *clamabunt lapides*. Il a fait retentir le Temple des prières & des vœux des Pauvres qui y sont enfermés , & dont le cri aussi éloquent que le sang d'Abel , demandoit miséricorde pour le Prince.

4°. Il a fait voir que Monseigneur le Duc avoit soutenu avec persévérance ce qu'il avoit entrepris avec maturité : qu'il falloit pour une piété constante & uniforme des précautions , sans lesquelles nos sens , toujours trop décisifs , emportoient souvent une volonté irrésoluë , & que c'étoit par la sagesse de ces précautions dont il a fait l'énumération , que S. A. S. tenoit son cœur captif sous le joug de la loi , & se préparoit , par je ne sçais quel pressentiment , au sacrifice qu'il alloit bientôt faire de lui-même.

5°. Pour rendre sa mort précieuse devant Dieu , il a

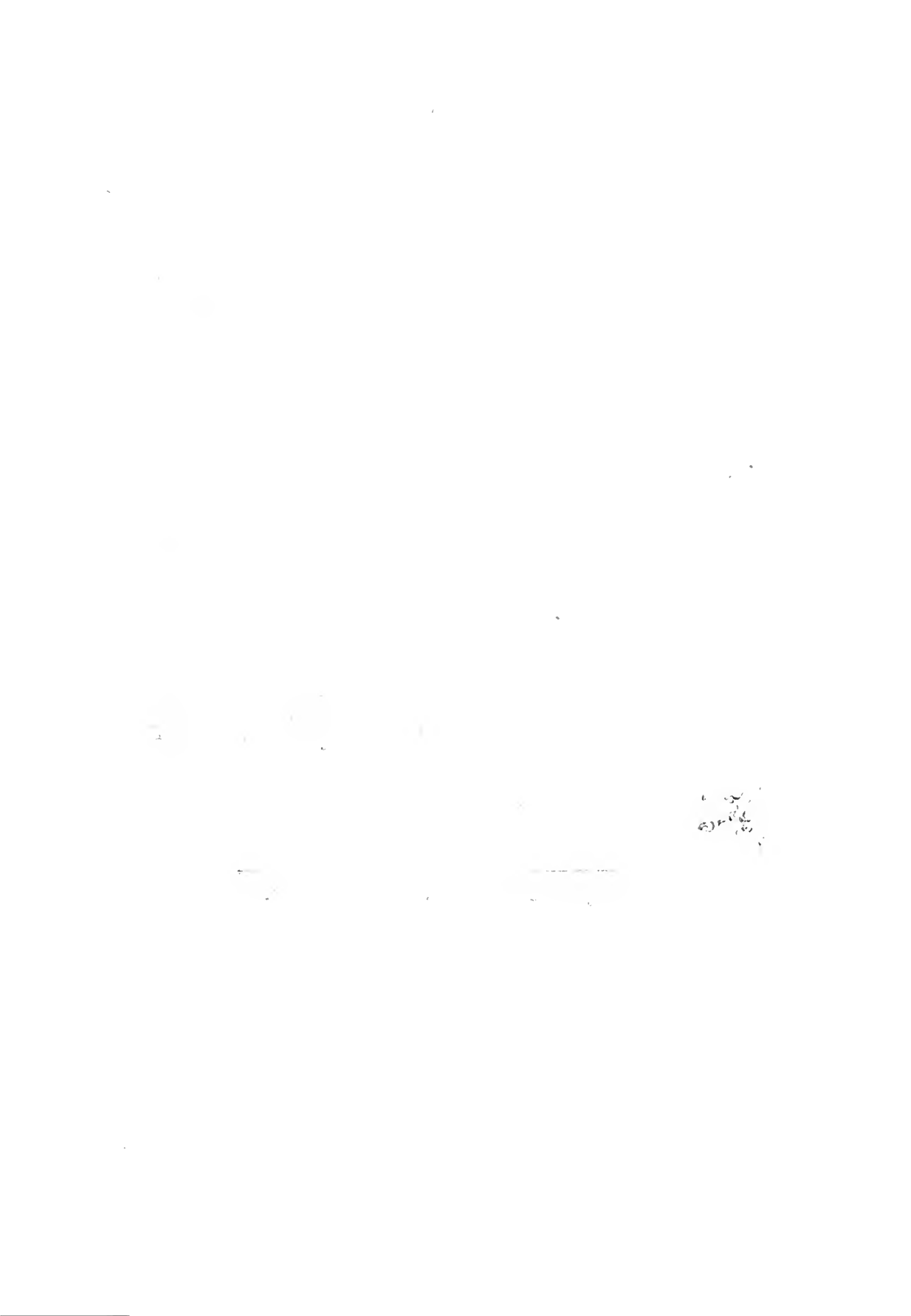
* L'Hopital de Chantilly.

réuni les vertus qui ont consacré la victime ; il a fait l'édifiante peinture d'un Prince Chrétien qui craint sans faiblesse , qui espère sans présomption , qui se repent sans hypocrisie ; qui souffre sans ostentation. Il a confondu par l'exemple de ce Prince les timides ménagements des Grands de la terre , qui éloignent les Ministres du Seigneur comme des messagers de mort , & qui regardent les Sacraments comme des mystères de mauvais augure.

Il a terminé son discours par une pathétique apostrophe au monument lugubre : il a fait parler le silence du tombeau , & a tiré des cendres d'un Prince immobile & muet , un fond d'instruction dont la plus vive étoit , Que la mort est un tableau de la justice de Dieu , & qu'il falloit craindre d'en devenir la victime : Que la mort étoit un monument affreux de l'horreur que Dieu a pour le crime , & qu'il falloit craindre de le commettre.

Après que ce discours fut prononcé , on continua le Sacrifice de la Messe avec les cérémonies ordinaires , ensuite desquelles MM. les Elûs Généraux s'en retournèrent au Palais des Etats dans le même ordre qu'ils en étoient sortis.

F I N.





3

